



A la rencontre des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une gestion durable de la ressource en eau

**Atelier du territoire des « Métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon »
Au Castellet (83)
Lundi 15 juillet à 14h00**

L'atelier de la Charte régionale de l'eau du territoire des « Métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon » a été consacré à la question de la gestion et de la préservation de la ressource en eau à la fois sous l'angle de la gouvernance et de l'aménagement du territoire.

Deux questions ont été discutées et débattues au cours de cet atelier :

- Comment sécuriser les territoires vis-à-vis de la ressource en eau ? Quelle gouvernance mettre en place pour préserver et gérer ces ressources ?
- Quels outils opérationnels pour protéger la ressource en eau au travers des documents de planification et des projets d'aménagement ?

Restitution du groupe de travail 1

Comment sécuriser les territoires vis-à-vis de la ressource en eau ? Quelle gouvernance mettre en place pour préserver et gérer ces ressources ?

Les territoires des Métropoles Aix-Marseille et Toulon, ainsi que leurs aires d'influence, sont dépendants d'une ressource en eau majoritairement située hors de leur territoire. Ils sont confrontés à des besoins de sécurisation voire de diversification de leurs ressources en eau potable pour lesquels les eaux souterraines peuvent jouer un rôle essentiel. L'atelier a pour objectif de porter une réflexion globale à l'échelle de ces territoires sur les questions de gouvernance de l'eau pour protéger, préserver et gérer ces ressources.

Constats :

Le territoire d'Aix Marseille Provence est alimenté en eau potable majoritairement par le canal de Marseille, sur la ressource Durance, tandis que le territoire de Toulon Provence Méditerranée est alimenté par deux ressources principales extérieures à son périmètre : la ressource Verdon via le Canal de Provence et la ressource Caramy/Issole, via la retenue de Sainte Suzanne.

Les métropoles, Aix Marseille Provence et Toulon Provence Méditerranée, ont chacune un périmètre différent avec des territoires ayant leurs propres singularités. La mise en place des deux métropoles s'accompagne d'une structuration de leurs compétences.

Une interrogation reste pour la Métropole Aix Marseille Provence face au maintien ou non du Département des Bouches du Rhône. Dans le cas d'une fusion, il y aura fusion des compétences. La gouvernance à mettre en place pour la gestion des ressources en eau doit tenir compte de cette éventualité.

L'eau potable représente environ 1/3 des besoins à l'échelle des deux départements sur lesquels sont implantées les métropoles. Les ressources en eau sont aussi sollicitées pour d'autres usages : irrigation, agriculture, tourisme, énergie, prélèvements individuels... Ces territoires peuvent être confrontés à une problématique de qualité des eaux, liée à l'usage qui en est fait, ainsi qu'à l'urbanisation et à la mobilité des citoyens à l'échelle métropolitaine.

Les métropoles découvrent leur territoire et doivent définir la vulnérabilité de leurs ressources.

Les deux métropoles ont engagé des discussions avec l'ensemble des communes ou précédentes EPCI de leur territoire. La présence des communes dans les choix liés à l'eau potable reste encore importante ; les communes doivent accepter la création des métropoles et leur prise de compétence sur l'eau potable. Les métropoles collectent et rassemblent les données de leurs interlocuteurs locaux.

Les deux territoires disposent de ressources en eau souterraines à préserver, mais pour lesquelles il conviendrait de définir un acteur pertinent.

Des actions ont déjà été engagées dans une démarche de gestion économe de l'eau via les délégataires de service public en charge de la gestion des réseaux d'eau potable, mais aussi par des actions auprès des utilisateurs.

Volet BESOINS / ACTIONS : pourquoi une gouvernance sur les ressources en eau ?

- Connaître les ressources :
 - L'étude R2D2 a montré la diminution à venir de la ressource disponible sur les grandes ressources de transfert avec une augmentation des tensions => nécessité de se sécuriser avec des ressources locales.
 - Pour certains territoires, il y a un objectif de moins prélever sur les ressources locales et privilégier les ressources de transfert. C'est le cas dans le Var par ex. => de manière générale quel équilibre trouver entre les différentes ressources locales et de transfert ? Ces approches multi ressources nécessitent l'élaboration de schémas directeurs et peuvent être appuyées par la mise en place d'observatoires.
 - Il est indiqué la volonté de mettre en place un prix unique pour l'eau à l'échelle des Métropoles entre les différentes ressources et les différents gestionnaires.
- Sécuriser la ressource pour l'alimentation en eau potable par :
 - Le maillage des infrastructures existantes (avec sécurisation possible via les réseaux de transfert déjà présents).
 - La recherche de ressources locales pour sécuriser les territoires alimentés prioritairement par des eaux de transfert.
 - La mise en place de démarches d'animation pour le partage de l'eau (OUGC par ex. pour les prélèvements agricoles) sur le modèle des Plans de gestion de la ressource en eau aussi bien pour les ressources superficielles que souterraines.
 - Une démarche de type SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) qui permet d'intégrer les perspectives d'évolution de la population et des besoins à venir.
- Protéger les ressources sur le long terme et leur exploitation :
 - La qualité de la ressource en eau pour l'eau potable peut devenir un frein au développement du territoire. Il peut s'avérer nécessaire de déplacer des champs captants suite à certaines décisions d'aménagement qui impactent la qualité de la ressource. Mais comme le foncier disponible devient rare sur certaines communes cela peut impliquer un arrêt de l'accès à la ressource en eau locale. Il y a donc un enjeu fort à définir avec une vision prospective l'implantation possible de futurs forages et à protéger ces secteurs.
 - Les études Ressources Stratégiques (ERS) permettent de définir les zones de sauvegarde. Il est nécessaire de porter à connaissance et prendre en compte ces périmètres dans les documents d'urbanisme => proposition de guides pour les urbanistes / pour les usagers types industriels par ex. (en se basant sur l'exemple des guides réalisés par le SYMCRAU suite à son étude ERS)
 - Il devient nécessaire de pouvoir évaluer l'impact des prélèvements individuels sur les eaux souterraines.
- Animer sensibiliser autour des enjeux de l'eau et en particulier des eaux souterraines locales.
- Réaliser des économies d'eau pour dégager des marges de manœuvre / sobriété en eau et en énergie : pour les participants à la table ronde, les économies d'eau constituent un élément « facile » à mettre en œuvre et « sans regret » de l'adaptation dans le domaine de la gestion de l'eau.

Points de vigilance sur le volet gouvernance :

- Les études à réaliser sur les ressources en eau, superficielles et souterraines, se confrontent parfois aux découpages administratifs. Les périmètres hydrologiques ou hydrogéologiques des ressources en eau ne sont pas identiques aux découpages administratifs des collectivités.
- Quelle gouvernance mettre en œuvre à l'échelle d'un territoire métropolitain au vu de la multitude d'acteurs impliqués : Métropoles, gestionnaires de milieux aquatiques et d'eaux souterraines, parcs naturels régionaux, opérateurs comme la SEM ou la SCP, gestionnaires de canaux ? Qui met en œuvre ? Qui régule ? Qui protège ? Sur quel périmètre ? Quel lien avec les milieux aquatiques superficiels ?
- Comment situer la limite de la compétence eau potable : à la source ? aux prélèvements ? aux traitements ?
- Où se trouvent les lieux de discussion et de gouvernance à l'échelle locale, régionale et nationale ?
- Sur les ressources stratégiques, il conviendrait de définir les territoires à protéger.

Pistes de réflexion et de travail :

- ↪ Le principe de **projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE)** issus de propositions des Assises nationales de l'eau peuvent constituer un outil de réflexion pour les territoires métropolitains et la mise en œuvre d'une gouvernance sur les ressources en eau pour définir un plan d'actions à mettre en œuvre par les différents acteurs.
- ↪ Dans le cadre des Assises nationales de l'eau, le SYMCRAU, associé à d'autres acteurs des eaux souterraines à l'échelle nationale, a porté une proposition de loi permettant de créer **une compétence de gestion patrimoniale des ressources en eau** qui serait associée à la compétence AEP des intercommunalités.
- ↪ La Région et l'AGORA peuvent avoir un rôle à jouer pour faciliter les réflexions et conduire à une définition de la gouvernance à l'échelle de territoires homogènes.

Restitution du groupe de travail 2

Quels outils opérationnels pour protéger la ressource en eau au travers des documents de planification et des projets d'aménagement ?

Les Métropoles et leurs aires d'influence sont des zones très urbanisées, dans lesquelles se développent des projets d'aménagement intégrant plusieurs volets, dont la reconquête des cours d'eau et des milieux aquatiques. La préservation quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines est fortement liée aux problématiques d'imperméabilisation et d'occupation des sols. L'objectif de l'atelier est de rechercher des solutions à travers les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement favorisant la prise en compte et l'équilibre entre les différents enjeux pour ces territoires.

Une question majeure a émergé dans cet atelier :

- L'eau ne doit-elle pas être un préalable à l'aménagement surtout dans un contexte de changement climatique ?

Constats :

La préservation quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles et souterraines est fortement liée aux problématiques d'imperméabilisation et d'occupation des sols. Elle n'est toutefois pas encore complètement ancrée dans les documents d'urbanisme ni dans les projets de développement et d'aménagement du territoire.

Pour cette raison, que ce soit à l'échelle du projet d'aménagement ou celle de la planification (SCOT, PLU(i)), il est nécessaire de travailler en transversalité et d'associer non seulement les aménageurs (au sens large), mais également tous les acteurs de l'eau souvent regroupés au sein de directions ou DGA différentes (assainissement, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, ressources, agriculture, risques...).

De même, pour que les problématiques de la gestion de l'eau soient intégrées dans l'aménagement, il faut partager les connaissances (notamment études hydrauliques, capacité des nappes, ressources de transfert...) avec les acteurs de l'aménagement dès l'amont du projet.

Les outils réglementaires existent, même si leur mobilisation prend du temps, à des échelles différentes :

- Connaissance et stratégie à l'échelle des SCOT.

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques dans les PLU et PLUi .
- Pratiques de réutilisation des eaux usées traitées et de non imperméabilisation des sols (retenues collinaires, travail sur les matériaux organiques, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, techniques d'infiltration d'eau pour recharger les nappes...).

Points de vigilance :

- ⇒ Toutefois, ces outils ont des limites, notamment parce que la question de la ressource en eau, et surtout de la ressource en eau souterraine, dépasse les limites du bassin versant, voir l'échelle d'un SCOT ou d'un département.
- ⇒ Dès lors, la question se pose de savoir qui est légitime pour porter les études de connaissance sur les eaux souterraines et la gestion des ressources en eau.
- ⇒ Cela pose également la question de la maîtrise d'ouvrage et du financement lorsque les enjeux dépassent les périmètres administratifs.

Pistes de réflexion et de travail :

- ⇒ Favoriser **les études de caractérisation des masses d'eau souterraine** pour pouvoir mieux les préserver (définition de zones de sauvegarde) et anticiper au mieux pour l'avenir.
- ⇒ Réfléchir aux **possibilités de financement d'études et de travaux sur la question de la ressource en eau** et plus globalement se poser la question de la maîtrise d'ouvrage et des moyens financiers à mettre en œuvre ? La taxe GEMAPI élargie est-elle le bon outil ?
- ⇒ Travailler sur la notion de **désimperméabilisation**, à décliner soit dans les documents d'urbanisme soit dans un cahier des charges ou des règlements de consultation en direction des aménageurs.
- ⇒ **Avancer sur la question de la gouvernance** compte tenu des problèmes de cohérence des échelles liés à la question de la ressource en eau souterraine